

## REDEVANCES PLAN D'EAU (TARIFS en euros TTC)

### 1/ Redevances d'occupation

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance mensuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
<b>Catégorie 1</b>	80,00	8,00	6,00	10,00	2,00
<b>Catégorie 2</b>	65,00	6,50	5,00	8,00	1,50

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

**NB : Occupation mensuelle hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics**

<b>Navire multicoque</b>	*2
<b>Navire au ponton patrimoine :</b> NB : Tout navire au ponton patrimoine fait l'objet d'une sélection par un jury	-30%
<b>Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres</b>	-75%

<b>OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)</b>	<b>Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)</b>
--	---

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

<b>POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES</b>	<b>Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)</b>
--	--

## 2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie C : ponton aménagé SMPBA	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	30,00 €	0,00 €
Montant mensuel et au m (en euros)	17,00 €	12,00 €	8,00 €	7,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire et au m (en euros)	5,00 €	3,00 €	2,00 €	1,50 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	0,71 €	0,43 €	0,29 €	0,21 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est )

Catégorie C : La Teste de Buch (Dignes est et sud) - Lanton (Cassy traques A B C D déclassées avant travaux)

Catégorie D : Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest - Cassy Digue E )

Catégorie E : Andernos (port ostréicole) - Gujan-Mestras (Ostrea Edulis) - Lanton (piquets) + devant AOT terrestres

## 3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUILLET / AOÛT	MENSUEL HORS JUILLET / AOÛT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ère ligne	20	10	5	2	1
2ème ligne et suivantes	60	30	15	6	2

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune

5€/an/par liste occupation annuelle

5 / Déplacement sur corps mort de sécurité

330 €